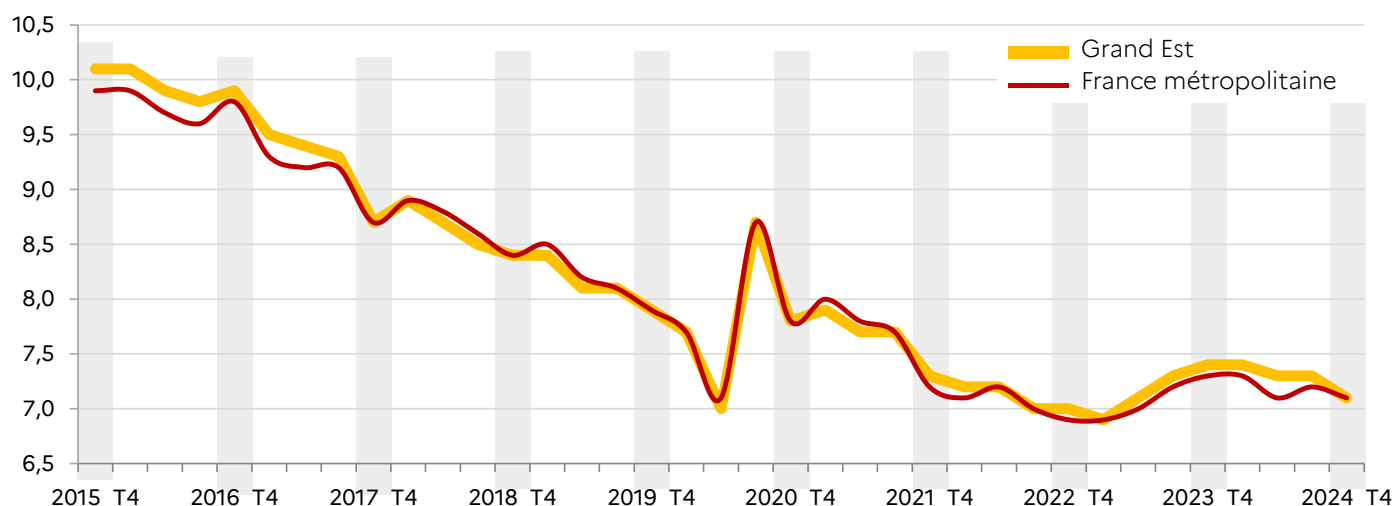


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Au quatrième trimestre 2024, le taux de chômage dans le Grand Est s'établit à 7,1 % de la population active. Il recule par rapport au trimestre précédent, de même que le taux observé pour la France métropolitaine, qui s'établit lui aussi à 7,1 %. Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,3 point dans le Grand Est et de 0,2 point en France métropolitaine.

Sur dix ans, le taux de chômage se replie de 3,3 points dans la région, et de 3,0 points en France métropolitaine.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Au 4^e trimestre 2024, en France métropolitaine, les taux de chômage régionaux se situent dans une fourchette allant de 5,9 % (en Bretagne et dans les Pays de la Loire) à 8,7 % (dans les Hauts-de-France et en Occitanie). Avec un taux localisé de 7,1 %, le Grand Est se situe dans la moyenne métropolitaine. Le taux de chômage en Île-de-France reste identique par rapport au trimestre précédent, et il recule de -0,4 point dans les Hauts-de-France. Toutes les autres régions métropolitaines connaissent une baisse entre -0,1 et -0,2 point, similaire à celle observée au niveau national. Sur un an, toutes les régions affichent une diminution, à l'exception des Pays de la Loire, où le taux de chômage est stable. Avec un recul de 0,3 point en un an, le Grand Est se situe légèrement en-deçà de la moyenne métropolitaine.

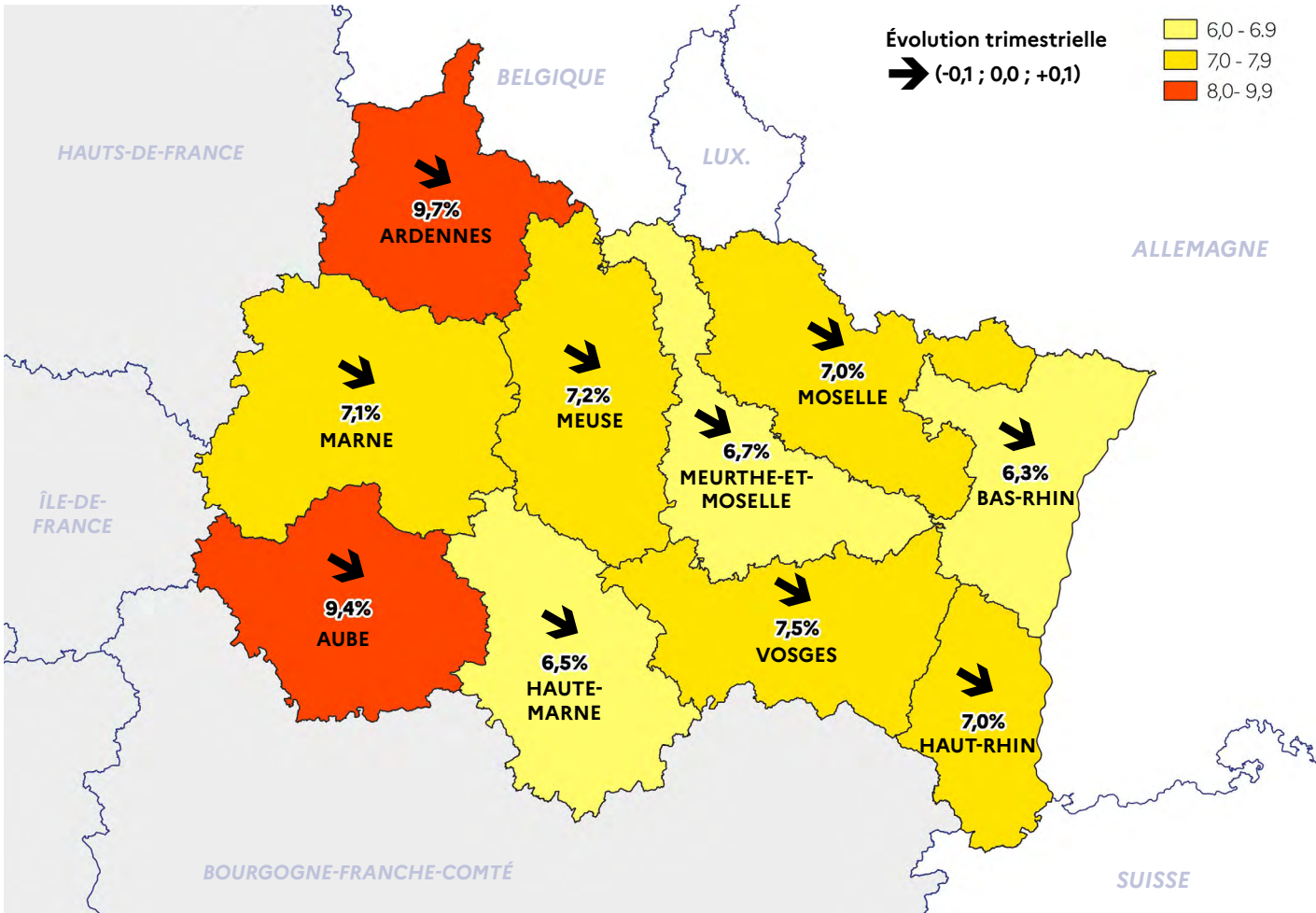
Région	2024 T3	2024 T4	Évol. trim. (en point)
Hauts-de-France	9,1	8,7	-0,4
Occitanie	8,9	8,7	-0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,9	7,7	-0,2
Grand Est	7,3	7,1	-0,2
Île-de-France	7,0	7,0	0,0
Normandie	7,2	7,0	-0,2
Centre-Val-de-Loire	7,0	6,8	-0,2
Bourgogne-Franche-Comté	6,7	6,5	-0,2
Nouvelle-Aquitaine	6,7	6,5	-0,2
Corse	6,5	6,4	-0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4	6,3	-0,1
Pays de la Loire	6,0	5,9	-0,1
Bretagne	6,0	5,9	-0,1
France métropolitaine	7,2	7,1	-0,1

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Le taux de chômage recule dans les dix départements de la région, entre -0,2 et -0,3 point par rapport au trimestre précédent. Sur un an, tous les départements enregistrent également une baisse, allant de -0,1 point pour la Haute-Marne, à -0,5 point en Meurthe-et-Moselle.

Les Ardennes et l'Aube sont les départements affichant le taux de chômage le plus élevé (respectivement 9,7 % et 9,4 % de la population active). Trois départements ont un taux de chômage inférieur à 7 % : le Bas-Rhin (6,3 %), la Haute-Marne (6,5 %), et la Meurthe-et-Moselle (6,7 %). Ce département est celui enregistrant la baisse la plus importante sur un an : -0,5 point.

	2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,9	9,9	9,8	10,0	9,7	-0,3	-0,2
Aube	9,8	9,8	9,7	9,7	9,4	-0,3	-0,4
Marne	7,5	7,4	7,3	7,3	7,1	-0,2	-0,4
Haute-Marne	6,6	6,7	6,6	6,7	6,5	-0,2	-0,1
Meurthe-et-Moselle	7,2	7,1	6,9	7,0	6,7	-0,3	-0,5
Meuse	7,5	7,5	7,3	7,4	7,2	-0,2	-0,3
Moselle	7,3	7,3	7,2	7,3	7,0	-0,3	-0,3
Bas-Rhin	6,5	6,5	6,4	6,5	6,3	-0,2	-0,2
Haut-Rhin	7,3	7,3	7,2	7,3	7,0	-0,3	-0,3
Vosges	7,9	7,9	7,7	7,8	7,5	-0,3	-0,4
Grand Est	7,4	7,4	7,3	7,3	7,1	-0,2	-0,3
France métropolitaine	7,3	7,3	7,1	7,2	7,1	-0,1	-0,2



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Comme au niveau régional et départemental, le taux de chômage recule dans toutes les zones d'emploi (ZE) du Grand Est. La baisse atteint -0,4 point dans cinq des ZE de la région : Bar-le-Duc, Épernay, Nancy, Saint-Dié-des-Vosges et Sedan. Elle se situe entre -0,3 et -0,1 point dans les autres zones d'emploi régionales.

Les ZE de Forbach et de Charleville-Mézières sont les seules dans lesquelles le taux de chômage dépasse les 10 % (respectivement 11,5 % et 10,3 %). À l'autre extrémité de la distribution, trois ZE ont un taux de chômage inférieur à 5 % : Haguenau (4,7 %), Sélestat (4,7 %), Épernay (4,2 %).

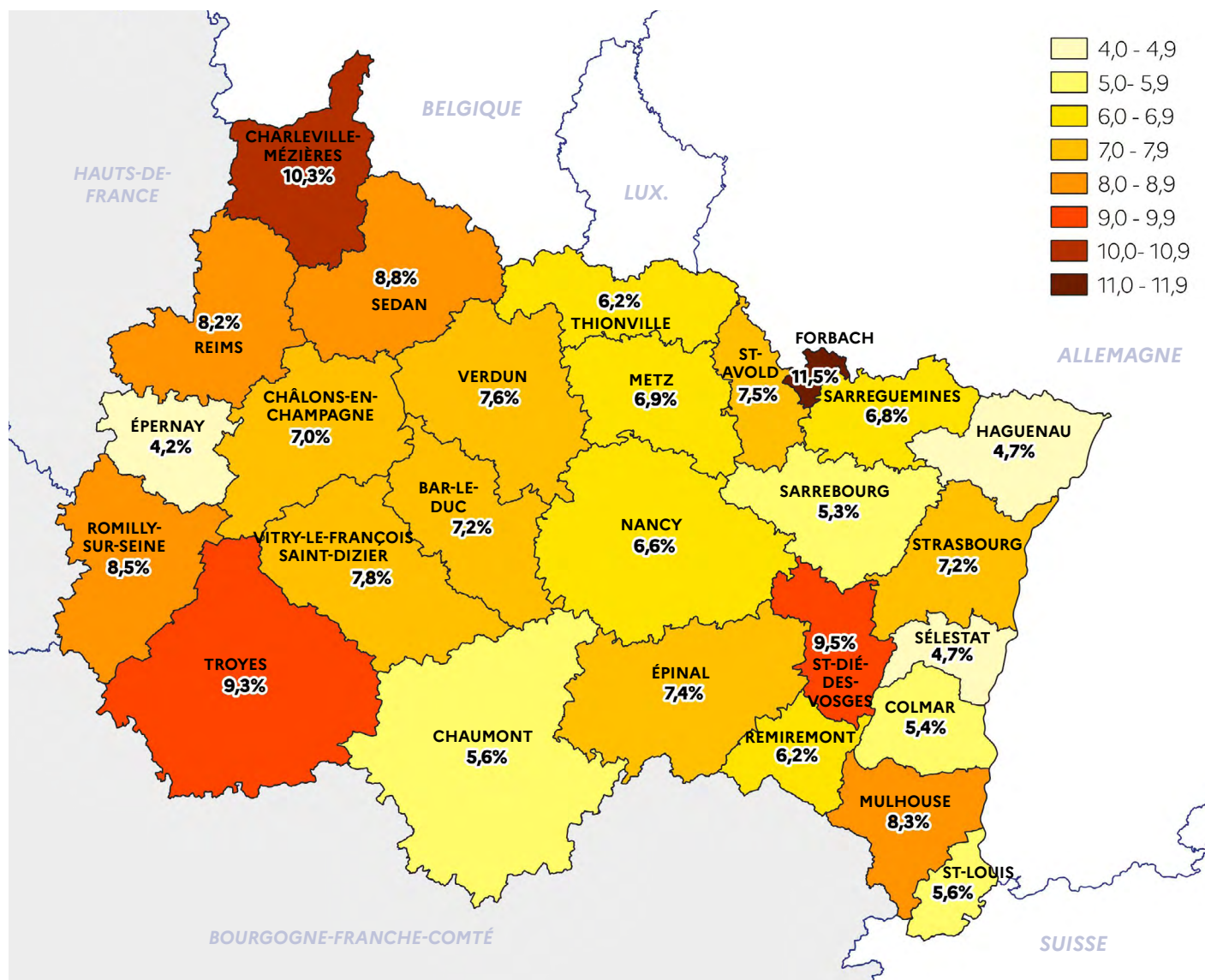
Sur un an, les baisses les plus marquées sont enregistrées dans les ZE de Romilly-sur-Seine (-0,7 point), Épernay (-0,6 point) et Saint-Dié-des-Vosges (-0,6 point). Trois autres ZE connaissent un recul de 0,5 point du taux de chômage : Nancy, Saint-Louis et Thionville. Dans les autres ZE de la région, le recul s'établit entre -0,4 point et -0,1 point.

Sur dix ans, toutes les ZE du Grand Est affichent une baisse du taux de chômage, allant de -1,9 point dans la zone de Saint-Louis et -2,4 points à Haguenau, à -4,8 points pour Saint-Dié-des-Vosges et -4,9 points pour Remiremont.

	2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	7,4	7,4	7,3	7,6	7,2	-0,4	-0,2
Châlons-en-Champagne	7,3	7,3	7,2	7,3	7,0	-0,3	-0,3
Charleville-Mézières	10,6	10,5	10,5	10,6	10,3	-0,3	-0,3
Chaumont	5,7	5,7	5,6	5,7	5,6	-0,1	-0,1
Colmar	5,5	5,6	5,5	5,6	5,4	-0,2	-0,1
Épernay	4,8	4,8	4,6	4,6	4,2	-0,4	-0,6
Épinal	7,7	7,6	7,5	7,5	7,4	-0,1	-0,3
Forbach	11,1	11,2	11,4	11,6	11,5	-0,1	0,4
Haguenau	4,8	4,9	4,8	4,8	4,7	-0,1	-0,1
Metz	7,3	7,2	7,1	7,2	6,9	-0,3	-0,4
Mulhouse	8,5	8,6	8,5	8,6	8,3	-0,3	-0,2
Nancy	7,1	7,1	6,9	7,0	6,6	-0,4	-0,5
Reims	8,5	8,5	8,3	8,5	8,2	-0,3	-0,3
Remiremont	6,7	6,7	6,5	6,4	6,2	-0,2	-0,5
Romilly-sur-Seine	9,2	9,0	8,8	8,8	8,5	-0,3	-0,7
Saint-Avold	7,7	7,8	7,6	7,8	7,5	-0,3	-0,2
Saint-Dié-des-Vosges	10,1	10,0	9,8	9,9	9,5	-0,4	-0,6
Saint-Louis	6,1	6,0	6,0	5,9	5,6	-0,3	-0,5
Sarrebouurg	5,6	5,6	5,4	5,5	5,3	-0,2	-0,3
Sarreguemines	6,4	6,5	6,7	7,1	6,8	-0,3	0,4
Sedan	9,1	9,1	9,0	9,2	8,8	-0,4	-0,3
Sélestat	5,0	5,0	4,8	4,8	4,7	-0,1	-0,3
Strasbourg	7,4	7,4	7,3	7,4	7,2	-0,2	-0,2
Thionville	6,7	6,6	6,5	6,5	6,2	-0,3	-0,5
Troyes	9,6	9,7	9,5	9,6	9,3	-0,3	-0,3
Verdun	7,9	7,9	7,7	7,8	7,6	-0,2	-0,3
Vitry-le-François Saint-Dizier	8,0	8,1	7,9	8,1	7,8	-0,3	-0,2
Grand Est	7,4	7,4	7,3	7,3	7,1	-0,2	-0,3
France métropolitaine	7,3	7,3	7,1	7,2	7,1	-0,1	-0,2

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.